

Revue africaine des Humanités



Revue Pluridisciplinaire du Département de Sociologie

ISSN : 2756-7680

© Presses Universitaires de Ouagadougou
03 BP 7021 Ouagadougou 03 (Burkina Faso)
Université Joseph KI-ZERBO



Volume 1 N° 001 - Janvier 2025

Administration

Directeur de publication

Alexis Clotaire Némoy BASSOLÉ

Maître de conférences

Directeur adjoint de publication

Zakaria SORÉ, Maître de conférences

Secrétariat de rédaction

Dr Abdoulaye SAWADOGO

Dr George ROUAMBA

Dr Paul-Marie MOYENGA

Dr Miyemba LOMPO

Dr Adama TRAORÉ

Contacts

03 BP 7021 Ouagadougou 03 (BurkinaFaso)

Email : rah@ujkz.bf

Tél. : (+226) 70 21 27 18/78840523

Éditeur

Presses Universitaires de Ouagadougou

03 BP 7021 Ouagadougou 03 (Burkina Faso)

Volume 1 N⁰ 001 - Janvier 2025

Comité scientifique

André Kamba SOUBEIGA, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Alkassoum MAÏGA, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Augustin PALÉ, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Valérie ROUAMBA/OUEDRAOGO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Gabin KORBEOGO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Ramané KABORÉ, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Fernand BATIONO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Patrice TOÉ, Professeur Titulaire, Université Nazi Boni, Ludovic O. KIBORA, Directeur de Recherches, Institut des Sciences des Sociétés, Lassane YAMEOGO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Jacques NANEMA, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Aymar Nyenyenzi BISOKA, Professeur, Université de Mons, Issaka MANDÉ, Professeur, Université du Québec A Montréal, Magloire SOMÉ, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo. Mahamadou DIARRA, Professeur Titulaire, Université Norbert Zongo, Relwendé SAWADOGO, Maître de conférences Agrégé, IBAM, Hamidou SAWADOGO, Maître de conférences Agrégé, IBAM, Patrice Rélouendé ZIDOUEMBA, Maître de conférences Agrégé, Université Nazi Boni, Aly TANDIAN, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger, Pam ZAHONOGO, Professeur Titulaire, Université Thomas Sankara, Didier ZOUNGRANA, Maître de Conférences Agrégé, Université Thomas Sankara, Salifou OUEDRAOGO, Maître de conférences Agrégé, Université Thomas Sankara, Oumarou ZALLÉ, Université Norbert Zongo, Driss EL GHAZOUANI, Professeur, Faculté des Sciences de l'Éducation, Université Mohammed V de Rabat/Maroc, K. Jessie LUNA, Associate Professor, Sociologie de l'environnement, Université d'État du Colorado - CSU.

Comité de lecture

Alexis Clotaire BASSOLÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Zakaria SORE, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Seindira MAGNINI, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Évariste BAMBARA, Philosophie, Université Joseph Ki-Zerbo, Issouf BINATÉ, Histoire des religions, Université Alassane Ouattara, Abdoul Karim SAÏDOU, Science politique, Université Thomas Sankara, Gérard Martial AMOUGOU, Science politique, Université Yaoundé II, Sara NDIAYE, Sociologie, Université Gaston Berger, Martin AMALAMAN, Sociologie, Université Peleforo Gon Coulibaly, Muriel CÔTE, Géographie, Université de Lund, Heidi BOLSEN, Littérature française, Université de Roskilde, Sylvie CAPITANT, Sociologie, Université Paris I Sorbonne, Sita ZOUGOURI, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Désiré Bonfica SOMÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Alexis KABORÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Bouraïman ZONGO, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Paul-Marie MOYENGA, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, George ROUAMBA, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Taladi Narcisse YONLI, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Habibou FOFANA, Sociologie du droit, Université Thomas Sankara, Raphaël OURA, Géographie, Université Alassane Ouattara, Paulin Rodrigue BONANÉ, Philosophie, Institut des Sciences des Sociétés, Marcel BAGARÉ, Communication, École Normale Supérieure, Fatou Ghislaine SANOU, Lettres Modernes, Université Joseph Ki-Zerbo, Cyriaque PARÉ, Communication, Institut des Sciences des Sociétés, Tionylé FAYAMA, Sociologie de l'innovation, Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles, Any Flore MBIA, Psychologie, Université de Maroua, Ely Brema DICKO, Anthropologie, Université des Sciences Humaines de Bamako, Tamégnon YAOU, Sciences de l'éducation, Université de Kara, Madeleine WAYACK-PAMBÉ, Démographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Zacharia TIEMTORÉ, Sciences de l'éducation, École Normale Supérieure, Mamadou Bassirou TANGARA, Économie et développement, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako, Didier ZOUNGRANA, Sciences Économiques, Université Thomas Sankara, Salifou OUEDRAOGO, Sciences Économiques, Université Thomas Sankara, Saïdou OUEDRAOGO, Sciences de Gestion, Université Thomas Sankara, Yisso Fidèle BACYÉ, Sociologie du développement, Université Thomas Sankara, P Salfo OUEDRAOGO, Sociologie du développement, Université Joseph Ki-Zerbo, Yacouba TENGUERI, Sociologie du genre, Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Désiré POUDIOUGOU, Sciences de l'éducation, Institut des Sciences des Sociétés, Amado KABORÉ, Histoire, Institut des Sciences des Sociétés, Kadidiatou KADIO, Institut de Recherche en Sciences de la Santé, Salif KIENDREBEOGO, Histoire, Université Norbert Zongo, Oumarou ZALLÉ, Économie des institutions, Université Norbert Zongo, Dramane BOLY, Démographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Roch Modeste MILLOGO, Démographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Béli Mathieu DAILA, Sociolinguistique, Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Oboussa SOUGUE, Sémiotique, Université Nazi Boni, Hamidou SANOU, Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Oumar SANGARE, Sociologie, Université de Laval, Canada, Genesquin Guibert LEGALA KEUDEM, Economie, Université Nazi Boni, Awa OUEDRAOGO/YAMBA, Anthropologie de la santé, Université Nazi Boni.

Sommaire

Perception de la mendicité des personnes déplacées internes dans la ville de Ouagadougou : Fragilisation ou abandon de la solidarité ? Siaka OUATTARA et Toua Émile COULIBALY.....	7-29
Violences, discrimination et stigmatisation dans les maternités des formations sanitaires publiques du Cameroun Moustapha Moncher NSANGOU.....	30-47
Positionnement épistémologique de la sociologie : d'un statut querellé à l'affirmation décomplexée d'une identité scientifique originale Payaïssédé Salfo OUÉDRAOGO, Miyemba LOMPO et Moubassiré SIGUÉ.....	48-58
Espaces d'approvisionnement et distinction sociale dans le Grand Lomé au Togo Koffi KPOTCHOU.....	59-75
Identification des déterminants de la compétitivité structurelle des économies de la CEDEAO Jean André KI et Siébou YOUL.....	76-112
La profession infirmière au Burkina Faso : entre recherche d'autonomie et universitarisation Nabonswindé François Dieudonné SAWADOGO.....	113-123
Transmission intergénérationnelle de la fécondité au Burkina Faso : l'influence de la taille de la famille d'origine sur la fécondité des femmes à Ouagadougou Fatimata KARAMBIRI et Moussa BOUGMA.....	124-141
Violence sexuelle et viol en milieu scolaire au Togo : parents protecteurs ou complices ? Amégee Kodjopatapa MESSAN.....	142-159
Regard critique sur les processus d'élaboration de la Politique nationale de protection sociale du Burkina Faso Kadidiatou KADIO.....	160-187
Étude comparée des représentations d'études des étudiants de première année de l'université Joseph KI-ZERBO de la vie du lycée à celle de l'université Lamine COULIBALY.....	188-203

Éditorial

La Revue Africaine des Humanités (RAH) est une revue internationale de sciences sociales à comité de lecture du Département de Sociologie de l'Université Joseph Ki-Zerbo. Elle publie deux numéros par an aux Presses universitaires de Ouagadougou. Elle publie des articles des disciplines relevant des humanités (Sociologie, anthropologie, Géographie, Histoire, Éducation, Philosophie, Psychologie, Politique, Économique, Droit, Linguistique, Communication).

C'est une revue internationale à caractère pluridisciplinaire dont le siège social est à Ouagadougou. Les textes publiés par la revue proviennent d'horizons divers qui composent le vaste champ des disciplines issues des sciences humaines et sociales, des sciences juridiques et politiques, des sciences économiques et tout autre champ disciplinaire.

La revue promeut et soutient la réflexion et la compréhension des dynamiques autour des questions de l'humanité. Elle encourage la production de textes de synthèse, de réflexions d'ordre théorique axées sur des études portant sur les thèmes liés aux défis des sociétés ; de travaux restituant la problématique des politiques publiques, des exigences économiques et organisationnelles, des réalités culturelles et des questions de tous ordres que pourrait soulever notre existence ; des apports de type herméneutique interprétant, dans un sens pluridisciplinaire, les innovations de l'intelligence artificielle et son impact sur la vie humaine ; des critiques de portée éthique e/out idéologique des transformations sociales et humaines marquées par les innovations et les expérimentations dans nos sociétés contemporaines ; des articles synthétisant ou établissant l'état des connaissances, retraçant l'évolution de la pensée autour des notions de valeurs humaines, ou orientant les enjeux de ce rapport vers de nouveaux horizons ; des actes de colloques aux thématiques autres peuvent être publiés par la Revue.

La Revue Africaine des Humanités (RAH) est une tribune pour les chercheurs, les enseignants, les praticiens et pour les étudiants qui s'intéressent aux nouveaux phénomènes que suscitent les évolutions technologiques et leur rapport à l'humanité. Ce premier numéro est riche de dix contributions qui analysent les préoccupations de l'humanité dans la modernité.

Alexis Clotaire Némoy BASSOLÉ

Perception de la mendicité des personnes déplacées internes dans la ville de Ouagadougou : Fragilisation ou abandon de la solidarité ?

Dr Siaka OUATTARA

Maître-assistant en sociologie du développement
Université Joseph KI-ZERBO (BF)
siakov@hotmail.com

Toua Émile COULIBALY

Master en Sociologie
Université Joseph KI-ZERBO (BF)
toua_mil@yahoo.fr

Résumé

Au Burkina Faso, les attaques terroristes ont entraîné une évolution du phénomène de la mendicité. La majorité des personnes déplacées internes (PDI) se consacrent à la mendicité dans les espaces publics de la ville de Ouagadougou. Pour comprendre cette situation, des enquêtes ont été réalisées dans certains quartiers de la ville de Ouagadougou. Nous avons utilisé une approche mixte qui nous a permis d'analyser les opinions des populations sur la pratique de la mendicité des personnes déplacées dans les espaces publics de Ouagadougou en utilisant des questionnaires et des guides d'entretien individuels. Nos résultats de recherche mettent en évidence non seulement les opinions qu'ont les populations de la ville de Ouagadougou sur la pratique de mendicité des PDI, mais aussi le niveau et l'efficacité des mécanismes de solidarité au sein de la société. Les perceptions des citoyens de la ville de Ouagadougou se cristallisent autour de la mendicité des PDI en tant que reflet de la vulnérabilité de nos valeurs et de nos mécanismes de soutien. Les dons faits par les populations hôtes ont tendance à pallier cette lacune de solidarité, plutôt que de répondre de manière structurelle à ce problème.

Mots-clés : mendicité, perception, solidarité, personne déplacée interne.

Summary

In Burkina Faso, terrorist attacks have led to an evolution in the phenomenon of begging. The majority of internally displaced persons (IDPs) engage in begging in the public spaces of the city of Ouagadougou. To understand this situation, surveys were conducted in certain neighborhoods of Ouagadougou. We used a mixed approach that allowed us to analyze the opinions of the populations on the practice of begging by the displaced persons in the public spaces of Ouagadougou using questionnaires and individual interview guides. Our research findings highlight not only the opinions of the populations of Ouagadougou on the practice of begging by IDPs but also the level and effectiveness of solidarity mechanisms within the society. The perceptions of the city dwellers of Ouagadougou crystallize around the begging by IDPs as a reflection of the vulnerability of our values and support mechanisms. The

donations made by the host populations tend to compensate for this lack of solidarity, rather than providing a structural response to this problem.

Keywords: begging, perception, solidarity, internally displaced persons.

Introduction

Depuis 2016, le Burkina Faso est confronté à une situation sécuritaire inédite en raison des attaques de groupes armés terroristes. Des centaines de milliers de personnes sont déplacées en raison de cette insécurité qui affecte les communautés, notamment dans les régions du Sahel, du Centre-Nord, du Nord et de l'Est. Parmi elles se trouvent de nombreux enfants, jeunes et femmes. Selon les données statistiques du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR 2023), il y avait environ 2,06 millions de personnes déplacées internes au 31 mars 2023 contre 1,99 million au 28 février 2023. Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR, 1998) apportera du contenu à l'expression « PDI ». Pour cette institution :

Les déplacés internes sont des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'Homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'Homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État.

Cette définition tient compte de tous les facteurs ou les dangers qui poussent les populations à partir. Selon A. T. Kaboré (2023), cette expression PDI fait référence à toutes les personnes obligées de quitter leurs régions d'origine à la recherche d'endroits géographiques et sociaux stables afin de réorganiser leur vie de manière plus paisible. Ces populations qui subissent les conséquences du terrorisme sont perçues comme des personnes touchées par ce conflit. La situation des personnes déplacées internes du Burkina Faso est adaptée à cette définition, car elle limite les raisons des déplacements de populations à la crise sécuritaire.

En conséquence, les populations fuyant les régions affectées par les attaques terroristes cherchent refuge dans des zones offrant une sécurité et une protection humaine grâce à des dispositifs de sécurité et de prise en charge assurés par des organismes publics, tels que le CONASUR. Les premières destinations pour ces populations désemparées sont les provinces voisines de ces régions confrontées à des défis sécuritaires majeurs.

Cependant, des déplacés sont également nombreux dans les régions éloignées des zones où l'insécurité est prédominante. Il en va de même pour la ville de Ouagadougou, où environ 59 822 PDI sont accueillis dans les quartiers périphériques au 31 janvier 2023 (CONASUR, 2023). Le contexte de déplacement interne a entraîné une augmentation du nombre de personnes vivant dans la rue et pratiquant la mendicité. Dans les rues de Ouagadougou, on a recensé 1 342 individus déplacés en situation de mendicité (CONASUR, 2023). La mendicité étant définie comme le fait de mendier, c'est-à-dire de solliciter une aumône. La mendicité peut être

pratiquée de diverses façons : en s'arrêtant devant les lieux de culte, aux feux tricolores, devant les banques et sur les trottoirs. Souvent accompagnés d'enfants pour susciter la compassion, les mendiants vont de porte à porte, dans les gares routières, les marchés et autres lieux publics pour demander de l'aide, ou simplement, en sollicitant un don auprès d'une personne après une prestation non demandée, généralement de la part d'un individu (INSD, 2011).

Cependant, au Burkina Faso, il y a des textes qui préviennent et punissent la mendicité¹ et le vagabondage. En dépit de ces mesures, il est observé dans les "coins", les carrefours, les feux tricolores et les rues de la ville que certaines catégories de populations, notamment les plus vulnérables, telles que les femmes et les enfants, se livrent à la mendicité pour trouver leur pain quotidien. Elles mendient auprès des usagers de la circulation, bravant les risques d'accident et d'autres dangers.

Actuellement, le mendiant est de plus en plus présent dans le quotidien des villes, comme le mettent en évidence les études de E. Zubkova (2013) et de A. Gueslin (2013). De plus, selon les recherches menées par H. Sawadogo (2011), il existe diverses catégories de mendiants : les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants des rues, les personnes valides et les mères de jumeaux. En outre, une nouvelle catégorie est apparue en raison du conflit terroriste : les personnes déplacées internes, qui se livrent souvent à la mendicité. Bien que « *la mendicité soit un phénomène universel* » selon H. Sawadogo (2018, p.3), elle est alimentée par des facteurs socio-politiques, économiques et culturels. Ainsi, H. Sawadogo (2018, p.2), en appréhendant les représentations sociales de la mendicité des mères de jumeaux, s'aperçoit que « *la mendicité telle que pratiquée actuellement par des "mères de jumeaux" répond donc à des codes culturels, mais l'urbanisation lui impose une mutation pour la satisfaction des besoins existentiels* ». Cette pratique, qui était auparavant considérée comme un événement culturel, s'est transformée en une activité économique exercée dans l'espace public. Les personnes qui la pratiquent y voient également un potentiel de reconnaissance sociale, c'est-à-dire une manière de prendre sa place en société et de confirmer aux yeux d'autrui que son existence en vaut la peine (A. Colombo et al., 2020). Pour cet auteur la mendicité constitue, pour les personnes qui la pratiquent, une manière paradoxale de prendre leur place dans la société, à partir de la marge. Selon les recherches de H. Sawadogo (2018, p.), en soutenant les besoins de leur famille, les mères de jumeaux se sentent utiles et se reconnaissent comme des mères courageuses et résilientes.

Au-delà des aspects culturels qui peuvent justifier la pratique de la mendicité comme l'a relevé H. Sawadogo (op.cit.), « *l'absence de revenus, la pauvreté familiale, l'absence du soutien social, l'abandon par le mari et le handicap poussent certaines femmes, hommes et enfants à pratiquer la mendicité* ». Dans notre contexte actuel, l'insécurité est l'une

¹ Le Président de la Délégation Spéciale de la ville de Bobo Dioulasso a interdit, le lundi 15 avril 2024, l'exercice de la mendicité « à titre habituel aux intersections, carrefours, ronds-points, artères principales et autres lieux de la ville ». Lefaso.net publié le dimanche 21 avril 2024 à 22h25 min.

des raisons qui provoquent l'exposition de certaines populations au phénomène de la mendicité dans les rues.

Pire, ce contexte d'insécurité lié aux attaques terroristes a créé un climat de méfiance et de suspicion généralisée, modifiant de ce fait les relations interpersonnelles et communautaires ainsi que les rapports d'altérité. Selon A Soma (2021) l'installation de ces nouveaux arrivants crée une certaine méfiance des citoyens « autochtones » au regard de leur effectif, de leur provenance et souvent de leurs comportements ; toute chose qui est à l'origine d'une autre forme d'insécurité ou de représailles de certaines personnes déplacées internes dans leurs nouveaux sites d'installation. A. T. Kaboré (2023 : p.19) fait remarquer qu'un « *sentiment de méfiance est nourri par des citoyens à l'égard des populations déplacées, considérées à la fois comme des victimes et de potentiels complices du terrorisme² ... l'autre est vu comme un potentiel terroriste qui suscite la peur* ».

Les personnes déplacées à l'intérieur du pays sont confrontées à la question de l'insertion, de la prise en charge et de la manifestation de la chaîne de solidarité. Cependant, tout comme la mendicité a une signification pour ceux qui la pratiquent, les gestes de solidarité prennent leur signification dans les perceptions et les représentations sociales des acteurs qui ressentent de l'empathie ou de la méfiance envers ces personnes déplacées (D. Jodelet, 1989). Il est justifié d'interroger les populations sur la mendicité des personnes déplacées à Ouagadougou, car cela permet de comprendre les perceptions des populations concernant cette pratique et d'apprécier leurs efforts de solidarité.

Sans faire le procès des structures publiques habilitées à prendre en charge ces déplacées, notre étude (approche qualitative) s'intéresse aux perceptions que les populations de la ville de Ouagadougou ont sur cette couche en double situation de déplacement non souhaité et de mendicité dans les rues de la ville. Dans nos recherches, les cas de mendicité qu'on retrouve dans les documents sont liés à la pauvreté (chômeurs, licenciés, personnes vulnérables...) à la religion (talibés, élèves coraniques), aux maladies handicapantes ou invalidantes (aveugles, handicapés moteurs, sourds-muets...) et à des pratiques traditionnelles (mère de jumeaux, jumeaux). Les formes de mendicités développées se passent dans les centres urbains avec différentes stratégies d'approches (porte-à-porte, endroits fixes devant les services, dans les intersections et les carrefours, etc.) afin de toucher la sensibilité des donateurs volontaires et indécis. Dans le cadre de notre étude, nous sommes face à une cible qui se retrouve brusquement confrontée à une situation de précarité qu'il faut surmonter.

² Le 4 septembre 2024, un communiqué du ministère de la Sécurité (**Annexe 1**) interpellait l'opinion nationale sur le fait qu'il existe des individus mal intentionnés qui se font passer pour des mendiants et des vendeurs ambulants pour espionner des sites sensibles. Dès le 5 septembre 2024, les Forces de l'ordre ont lancé une opération dans plusieurs localités du Burkina. Le bilan de la première journée fait état de 317 mendiants retirés des rues de sept régions : le Centre (87), les Cascades (41), le Centre-ouest (30), le Plateau-central (37), le Nord (88), le Centre-nord (30) et le Sahel (4).

D'après les sources de l'AIB, l'opération va se poursuivre partout sur le territoire national, afin de prendre en compte les exigences sécuritaires. Consulté sur Lefaso.net le lundi 9 septembre 2024 à 16h44.

Partant de ce fait, quelle est la place de la fragilisation de la solidarité dans la mendicité des personnes déplacées dans la ville de Ouagadougou ? Quelle relation la population de la ville de Ouagadougou peut-elle faire de la mendicité des déplacées internes et de l'abandon de la solidarité ? Quelle perception fait-elle de la mendicité des déplacées internes ?

1. Méthodologie de la recherche

La population d'étude considérée dans cette étude regroupe quatre catégories de personnes, à savoir : le groupe cible (les personnes déplacées qui s'adonnent à la mendicité), le groupe témoin (les PDI qui sont dans les Centres d'Accueil Temporaires [CAT] et qui ne mendient pas), les personnes-ressources (les Organisations de la Société Civile, les Organisations Non Gouvernementales, les Structures étatiques, dont le domaine d'activité est en lien avec notre sujet et la population de Ouagadougou, notamment les usagers de la route).

La technique d'enquête utilisée est l'entretien semi-directif avec le guide d'entretien comme outil de collecte de données. Les zones d'étude concernées sont les CAT dans les périphéries de Ouagadougou et les espaces publics (feux tricolores, marchés, carrefours, mosquées, églises). Pour le choix des personnes à enquêter au sein du groupe cible et du groupe témoin, la technique du choix raisonné a été utilisée. Pour les personnes-ressources, notamment les usagers de la route, nous avons procédé par un choix aléatoire avec la disponibilité comme premier critère. En ce qui concerne les personnes-ressources, c'est la technique de boule de neige qui a été utilisée afin de faciliter notre accès aux autres enquêtés. La variable principale étudiée est la pratique de la mendicité par des personnes déplacées à Ouagadougou.

L'étude a concerné, à terme, soixante-quinze (75) personnes, soit : treize (13) personnes déplacées internes pratiquant la mendicité dans l'espace public, trente-huit (38) personnes-ressources (OSC, ONG, service communal en charge de l'humanitaire, des usagers de la circulation) et vingt et quatre (24) PDI qui ne mendient pas. Au total, nous avons enquêté cinquante (50) hommes et vingt et cinq (25) femmes. Sur les trente et sept (37) personnes déplacées interrogées, trente-et-une (31) personnes ne sont pas instruites contre six (6) qui ont un niveau d'instruction du primaire. La collecte des données s'est déroulée du 07 au 18 novembre 2022 dans les quartiers suivants : Pazani, Gampèla, Kilwin, Rimkieta, Nonsin, Paglayiri, Hamdalaye et Kalgodhin. Pour ce qui est de la codification de nos entretiens, nous avons utilisé (PDI 00) pour la personne déplacée interne (PR 00) pour la personne-ressource et (UDR 00) pour l'utilisateur de la route. Le chiffre qui précède chaque code renvoie au numéro d'ordre de la classification par catégorie.

Notre zone d'étude est Ouagadougou, il est la capitale politique et administrative du Burkina Faso. Il a une population de deux millions quatre cent quinze mille deux cent soixante-six (2 415 266) habitants et compte cinquante-cinq (55) secteurs repartis entre douze (12) arrondissements (INSD, 2019). Avec la dégradation de la situation sécuritaire, cette ville est devenue un site d'accueil de fait pour bon nombre de personnes déplacées internes à la recherche d'une protection humaine et de meilleures conditions d'accueil. On y a enregistré plusieurs

CAT en attendant le retour de ces personnes déplacées dans leurs localités d'origine. Selon les chiffres du CONASUR (2023), au 31 janvier 2023, environ cinquante-neuf mille huit cent vingt et deux (59 822) personnes sont accueillies dans des quartiers périphériques de Ouagadougou.

2. Résultats et analyse

2.1. Caractéristiques sociodémographiques des PDI mendiants

2.1.1. Zone de provenance des PDI

Les personnes déplacées qui ont choisi Ouagadougou comme destination viennent principalement des régions à fort défi sécuritaire, à savoir les régions du Sahel, du Nord, du Centre-Nord et de l'Est. Plus la situation sécuritaire se dégrade, plus le nombre des régions déficitaires du point de vue sécuritaire augmente. Mais dans le cadre de notre étude, les PDI interrogées viennent des provinces à fort défi sécuritaire suivantes : l'Oudalan et le Lorum (région du Sahel), le Namentenga et le Sanmatenga (région du Centre-Nord) et la Léraba (région des Cascades). Ces provinces sont distantes de Ouagadougou, en tant que site d'accueil, respectivement de 240 kilomètres (km), 223 km, 256 km, 234 km et 398 km. Pour rejoindre la capitale dans un contexte d'insécurité, plusieurs types de moyens de déplacement (pieds, charrettes, taxis-motos [tricycle], motos, transports en commun) ont été utilisés par les ménages fuyant le théâtre des combats.

2.1.2. Caractéristiques démographiques des personnes déplacées internes

Sur un total de 453 personnes déplacées enregistrées qui pratiquent la mendicité dans la ville de Ouagadougou, on dénombre 265 enfants, 157 femmes et 31 hommes, soit respectivement 58 %, 35 % et 7 % (CONASUR, 2023). La quasi-totalité des effectifs des personnes déplacées en situation de mendicité dans la ville est composée de femmes et d'enfants (93 %).

2.2. Occupation de l'espace public

Les personnes déplacées internes ont des lieux préférentiels pour pratiquer la mendicité. Ces dernières investissent les endroits publics tels que les mosquées, les églises et les feux tricolores sur les grandes voies. Elles forment des groupes d'affinité, constitués de femmes et d'enfants, en fonction de leur zone de provenance. Le même groupe peut fréquenter plusieurs lieux à la fois dans la mesure où il gagne son compte. Mais ces personnes déplacées internes tiennent compte de la distance qui sépare leur site d'accueil des lieux choisis pour la pratique de la mendicité afin d'éviter de longs parcours à effectuer.

2.3. Les raisons de la mendicité des PDI

2.3.1. Mendicité des PDI entre précarité et fait culturel

Les personnes déplacées à Ouagadougou se tournent souvent vers la mendicité en raison de leur précarité et de leur vulnérabilité. Ayant tout abandonné ou perdu dans leurs localités d'origine, les PDI à Ouagadougou font face à des besoins tels que l'alimentation, le logement, l'assainissement, la scolarisation des enfants et le besoin vestimentaire, auxquels elles entendent subvenir en mendiant.

Vraiment ce n'est pas simple parce que, du moment où tu laisses ta maison, ton terrain, tu laisses tes plantations, tes animaux, tu n'as rien emporté, tu viens te retrouver dans une ville où tu n'es jamais venu (...) tu ne peux que vivre aux dépens de l'aide. Les conditions de vie sont, vraiment, pour ne pas dire médiocres, décourageantes (PDI14, PDI, novembre 2022, Ouagadougou).

Les femmes et les enfants sont les plus exposés de cette situation, car ils manquent de presque tout pour se prendre en charge sur le plan financier, sanitaire et alimentaire.

Les PDI sortent la journée pour aller quémander, chercher de l'argent de gauche à droite et puis voilà la nuit tombée, la petite pitance qu'elles gagnent, elles la mangent. Parmi ces déplacés internes, il y a parfois des femmes et des filles qui s'adonnent à la prostitution (UDR 18, usager de la route, novembre 2022, Ouagadougou).

La pratique de la mendicité revêt des dimensions culturelle et religieuse, dans le sens où chez certaines communautés ethniques, mendier n'est pas forcément lié à une situation socioéconomique précaire. La mendicité remplit plutôt une fonction sociale et spirituelle dans certaines communautés et est de ce fait une pratique admise par certains et inconcevable chez d'autres. Une PDI l'illustre en ces termes :

Il y a certaines personnes déplacées, même en étant dans leurs villages, qui étaient des mendiants. Mais d'autres mêmes si elles n'ont pas à manger, elles ne mendient pas parce qu'elles ne sont pas habituées... ce sont des personnes qui mendaient même dans leur lieu d'origine, donc une fois ici ces personnes ne veulent pas travailler si ce n'est que mendier. Pour moi vous n'allez jamais voir un véritable moaga mendier. Nous les Mossis, nous avons notre fierté, notre dignité, même si c'est difficile comment, nous n'allons jamais nous adonner à la mendicité (PDI 8, PDI non mendiante, novembre 2022, Ouagadougou).

2.3.2. La recherche du gain facile

La pratique de la mendicité est devenue une activité qui permet finalement de nourrir son homme. Les femmes, accompagnées de leurs enfants, obtiennent particulièrement des ressources financières des passants ou usagers des artères de la ville. Ces ressources leur permettent de faire face aux besoins quotidiens, tels qu'avoir des repas par jour, s'habiller, etc. Si pour certains enquêtés les personnes déplacées internes

mendient à cause de leurs conditions de vie difficiles, d'autres évoquent la recherche du gain facile comme le dit UDR9 (mécanicien, novembre 2022, Ouagadougou) :

En résumé, selon moi, il y a deux types de PDI mendiants, celles qui cherchent le gain facile, mais leur nombre est faible par rapport à celles qui mendient à cause des difficultés réelles, donc une question de survie ».

Une déplacée interne insiste sur la recherche du gain facile :

Même si tu es une PDI, tu peux essayer de travailler ou aider les gens à travailler et surement tu auras quelques revenus qui te permettront de recouvrir tes besoins primaires. Mais si tu refuses d'adopter cette stratégie et tu préfères aller mendier, c'est que tu ne veux pas travailler (PDI 6, PDI non mendiante, novembre 2022, Ouagadougou).

2.3.3 De la recherche de l'empathie et de la compassion

Les différents élans de solidarité manifestés par les usagers des routes et par ceux qui fréquentent des lieux de cultes sont fonction de l'empathie ressentie envers les personnes déplacées. Les ressentis d'empathie sont alimentés par la situation des personnes déplacées pour des faits d'attaques terroristes. Le passant ou l'utilisateur de l'espace public ou des lieux de culte se mettant à la place d'une personne affectée par la crise terroriste, soulage sa conscience et sa moralité en faisant un geste de solidarité de diverses formes envers ces dernières.

Mon attitude envers ces PDI, en tout cas, vu les conditions de vie qu'ils mènent, dès que je les vois, je ne fais que manifester un sentiment de pitié envers ces derniers. Cela fait que souvent quand ils nous approchent, on est obligé de faire certains gestes pour qu'ils puissent avoir quelque chose à manger (UDR5, usager de la route, novembre 2022, Ouagadougou).

2.3.4. Insuffisance de prise en charge des structures publiques

L'insuffisance de la prise en charge humanitaire des personnes déplacées à Ouagadougou par l'État est l'une des causes justifiant la présence des personnes déplacées dans l'espace public pratiquant la mendicité. Les besoins primaires alimentaires et de logement ne sont pas satisfaits. Notre enquêté (PDI3, PDI, novembre 2022, Ouagadougou) le dit en ces termes :

La question d'habitation ça pose problème parce qu'il y a plus de monde, c'est juste des tentes et ce n'est même pas tout le monde qui jouit de ces tentes, donc vraiment les conditions sont difficiles. D'autres personnes sont obligées de s'adonner à des pratiques inhabituelles pour survivre, vraiment les conditions sont défavorables.

La prévision n'est pas aisée, car toutes les planifications sont dépassées du fait, que chaque jour à son lot d'arrivants avec un effectif variable.

Comme vous pouvez le constater, on est en train de distribuer des vivres et la réalité c'est de les aider à enlever le problème de vivres dans leurs têtes et de vaquer à d'autres préoccupations. Il a un problème de santé, il a un problème d'emploi, il a un problème de nourriture, donc si vous lui enlever déjà le problème de nourriture ne serait-ce qu'une semaine, il peut se concentrer à d'autres problèmes (PR13, Chef de service humanitaire d'une ONG, novembre 2022, Ouagadougou).

A J Vivet (op.cit., p.8) affirme qu'« *en général, les capitales sont les portes d'entrée de l'aide humanitaire internationale* » et par conséquent, elles attirent le maximum de déplacés à tel point que les prévisions sont souvent dépassées. En outre, en raison de l'absence de programmes d'insertion économique, les personnes déplacées à Ouagadougou sont contraintes de mendier dans les rues de la capitale.

À Ouagadougou ici, on ne peut pas trop parler de l'attitude de la population envers les PDI. Du moment où la Nation même dit qu'il n'y a pas de PDI à Ouagadougou pourquoi voulez-vous que moi j'aie un comportement par rapport à ces gens-là, ce n'est pas écrit sur le front de quelqu'un qu'il est PDI (UDR1, usager de la route, novembre 2022, Ouagadougou).

3. Discussion

3.1. Ouagadougou comme rempart

3.1.1. Les offres de la capitale

Les personnes déplacées parcourent des distances élevées et prennent des risques afin d'atteindre Ouagadougou. Malgré les enjeux mentionnés précédemment, le choix de cette capitale comme destination s'explique par le fait qu'elle présente de nombreux avantages par rapport aux provinces considérées comme périphéries par rapport au centre. Ainsi, certaines personnes déplacées ont choisi Ouagadougou en raison de leur recherche de sécurité dans son sens le plus large. Elles affirment que la ville, la capitale ou le centre, reste un lieu de sécurité et de protection, comme le confirment les déclarations de cette PDI (PDI6, novembre 2022, Ouagadougou) : « *on a choisi Ouaga, car quand on est arrivé à Bourzanga, nous n'avons pas eu de la place là-bas (centre d'accueil), de plus, cette zone est moins sécurisée, car les HANI³ y font des incursions et des menaces* ».

Les populations sont forcées de se déplacer à l'intérieur de leur propre pays pour des raisons de persécutions, de conflits ou de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou d'événements troublant gravement l'ordre public (UNHCR, 2021). Différentes zones sont ciblées par ces populations en difficulté ; cependant, notre recherche se concentre sur les déplacés à Ouagadougou. De cette manière, la capitale joue le rôle de ville-refuge et devient ainsi le dernier rempart en matière de sécurité, comme nous le confie cet interlocuteur (PDI8, PDI, novembre 2022, Ouagadougou) :

³ Hommes Armés Non Identifiés (HANI)

Nous avons préféré venir à Ouagadougou parce que c'est la capitale, on s'est dit qu'ici au moins il y a beaucoup de monde, en plus le président, les autorités administrative et coutumière (Mogho-Naaba) y résident. Donc ici, nous serons en sécurité... ».

Les recherches menées par A.J Vivet (2015, p.8) conduisent à une observation similaire en ce sens que :

Ce sont finalement les grandes villes, plus sûres et moins pauvres en ressources, qui ont polarisé les flux de déplacés. Pour diverses raisons, les grandes villes et les capitales constituent souvent des lieux de refuge privilégiés et durables.

Les habitants de la ville sont attirés par ce qu'elle peut leur proposer, tels qu'un emploi ou un logement. Le choix de Ouagadougou comme destination est également influencé par la recherche de travail, comme le confirment les déclarations de cette PDI (PDI 10, novembre 2022, Ouagadougou) : *« nous ne pouvons pas aller ailleurs. Nous sommes venus à Ouaga pour avoir du travail et de quoi subvenir à nos besoins »*. Ouagadougou est le pôle d'attraction des PDI, car il propose des conditions de logement optimales, même si elles sont temporaires, comme le souligne notre enquêté (PDI 13, PDI, novembre 2022, Ouagadougou) :

On n'a pas fait un choix, on est allé là où on pouvait nous aider. On va où on aura de l'aide. Mon bienfaiteur m'a aidé à ramener ma famille ici et m'a même donné un logement. Que demander de plus ?

Par ailleurs, selon le discours de cet homme, certaines personnes déplacées ont choisi de parcourir de longues distances pour rejoindre Ouagadougou, car elles y ont une ou plusieurs connaissances. La ville leur offre un soutien diversifié : *« c'est une décision personnelle. J'ai un enfant qui est fonctionnaire et travaille à Ouagadougou. Il est logé à Pazani. J'ai compté sur lui pour venir. J'y ai séjourné pendant deux mois »* (PDI2, PDI non mendiant, novembre 2022, Ouagadougou). Dans le même ordre d'idée, pour A. J Vivet (2015, p.8), la présence de membres de la famille dans ces villes est souvent cruciale, car pour elle, cela joue un rôle essentiel dans le choix de la destination.

Les mobilités forcées peuvent s'inscrire en continuité avec des réseaux migratoires plus anciens, puisque les déplacés cherchent refuge dans des lieux où ils savent qu'ils pourront bénéficier d'appuis familiaux ou amicaux.

3.1.2. PDI à Ouagadougou : comment se faire prendre en compte ?

Lorsque les personnes déplacées arrivent dans la capitale, indépendamment de leurs motivations, qu'elles soient individuelles ou collectives, un rapport de force s'établit entre elles et les autorités chargées de la sécurité et de l'aide humanitaire. Grâce à l'analyse du jeu des acteurs, nous avons pu mettre en lumière les stratégies et les moyens employés par les personnes déplacées à Ouagadougou, laquelle stratégie leur permet de profiter de toutes les opportunités offertes par la ville. Afin d'accomplir

cela, elles utilisent une approche qui vise à influencer les autorités publiques à agir rapidement en prenant des mesures et en posant des actions en leur faveur. C'est la façon dont leur situation de déplacées à Ouagadougou est transformée en un « problème public », notion qui fait référence aux processus par lesquels les problèmes sociaux sont rendus publics (E. Henry, 2020).

La création du problème public tient compte de la "publicisation", qui est le résultat de divers investissements et mobilisations provenant d'acteurs et de groupes d'acteurs, parfois avec un lien très indirect avec le problème en question. Les médias, les hommes politiques et les acteurs non étatiques peuvent être des acteurs indirects..

Les personnes déplacées occupent alors l'espace public en pratiquant la mendicité, ce qui devient un élément de la promotion de leur situation, où elles utilisent leur situation précaire et vulnérable comme toile de fond. La conversion d'une situation de précarité et de vulnérabilité en un enjeu public contribue à mettre en branle le dispositif de prise en charge sécuritaire et humanitaire de ces personnes déplacées, même s'il n'y a pas de lien direct entre l'importance objective d'un problème et la surface publique qu'il occupe (J. Gusfield, 2009).

3.2. Attitude, comportement et perception vis-à-vis des PDI mendiants

3.2.1.PDI mendiants à Ouagadougou : nouveau phénomène

Les Ouagalais sont conscients de la pratique de la mendicité des personnes déplacées en raison des lieux publics que ces dernières occupent quotidiennement. Si certaines personnes trouvent difficile de distinguer les différents types de mendiants, d'autres affirment qu'ils sont évidents, comme nous le dit cet habitant de la ville : « *nous les voyons fréquemment dans la ville de Ouagadougou, presque chaque jour* » UDR 11, usager de la route, novembre 2022, Ouagadougou. Ainsi, l'un des éléments de cette distinction réside dans la présence fréquente de ces déplacés dans les rues de la ville. Ce constat tangible est la base sur laquelle les perceptions des populations sont construites. Bien que les populations justifient le phénomène de la mendicité par la précarité et la pauvreté des acteurs, cela ne les empêche pas de porter une autre attention sur cette pratique. À l'analyse on s'aperçoit que la mendicité se situe en dehors des normes de la société. C'est la raison pour laquelle certains de nos interlocuteurs évoquent une "pratique inappropriée" qui dégrade l'image de ceux qui s'y adonnent. La détresse de ces individus vulnérables révèle la détérioration des valeurs de la société, notamment celle de la solidarité : « *la mendicité des personnes déplacées internes, personnellement je pense que ce n'est pas une bonne chose, voilà, ce n'est pas une bonne chose parce qu'un être humain surtout le Burkinabè dans son burkindi⁴ n'aime pas la mendicité* » UDR 10, usager de la route, novembre 2022, Ouagadougou).

Les Ouagalais sont désormais confrontés à la réalité de la pratique de la mendicité par cette catégorie de population, alors que les foyers de

⁴ Burkindi : signifie intégrité en langue nationale moore.

tensions continuent de susciter ces déplacements massifs de population vers des zones plus sécurisées. Quelle attitude les populations de Ouagadougou auront-elles face à cette pratique de la mendicité ?

3.2.2. Méfiance et indifférence des populations

Dans un contexte marqué par l'insécurité et le déplacement forcé des populations, les individus font face à la fois à des conflits terroristes et à des préjugés qui leur sont attribués. Selon cet usager de la route, ces PDI sont considérées comme des groupes terroristes, car elles proviennent de zones d'insécurité, ce qui n'inspire pas confiance. « *Il y en a qui pensent que ce sont des Peulhs venus du Sahel et que ce sont eux les terroristes, et que ça serait inutile de rendre service à un terroriste* ». Cela fait que pour certains, le fait même de les voir aux feux tricolores est « *irritant déjà* ». Comme le dit M. Marpsat (1988) dans son article intitulé « *Dis-moi où tu habites, je te dirai qui tu es* » !

Les préjugés influencent le regard porté sur les personnes déplacées et le traitement que les populations leur accordent. G. Kouzas (2017, P.64) mettait en évidence l'importance du regard dans le processus de mendicité en déclarant que le regard, qui est un élément essentiel de la communication non verbale, possède une dimension communicative particulièrement renforcée. Les analyses de nos entretiens révèlent que certains qualifient les femmes déplacées de « *femmes de terroristes* » comme nous le confie cette femme déplacée interne : « *quand on mendie, certaines personnes nous regardent bizarrement et nous traitent de femmes et d'enfants des terroristes* » (PDI5, PDI, novembre 2022, Ouagadougou). Cette vision engendre une méfiance chez les habitants de la ville de Ouagadougou envers cette partie de la population qui se trouve en déplacement non souhaité. Il en va de même pour cette personne-ressource qui déclare que :

Certaines personnes trouvent que celles qui mendient ne sont pas sincères et que ce sont des terroristes auxquels il faut faire beaucoup attention, car pour elles, ce ne sont pas de vrais mendiants, mais des espions (PR5, personne ressource, novembre 2022, Ouagadougou) (confère annexe 1).

Après la construction des perceptions autour des aspects mentionnés précédemment, on peut craindre une constitution d'un cercle vicieux, c'est-à-dire que le terrorisme alimente le phénomène de mendicité dans les rues, ce qui, en retour, accroît le rang des terroristes en raison de la frustration ressentie par ces déplacés mendiants.

... il y a d'autres aussi qui se comportent mal avec nous, elles nous portent des injures (femmes de terroristes, des délinquantes). Ces personnes ne compatissent pas à notre douleur, elles n'ont pas pitié de nous. Quand nous mendions, certaines personnes ne nous regardent même pas. Elles ne nous considèrent pas comme des humains » (PDI5, PDI mendiante, novembre 2022, Ouagadougou).

De leur côté, les personnes déplacées ont une vision d'elles-mêmes façonnée en retour par les regards des populations qui leur offrent des actions de bienfaisance. Selon G. Kouzas (2017, P.64), le regard

dédaigneux, réprobateur ou ironique des passants, suscite des émotions chez les mendiants. Le « regard » peut essayer de repérer qui, parmi les mendiants, a véritablement besoin d'assistance. Cependant, les interactions qui se produisent lors du processus de communication non verbale, altèrent la réalité de cette PDI, en témoignent ces propos :

Les usagers de la route ont une méfiance vis-à-vis de nous, les gens ne cherchent pas à comprendre, ils disent que nous sommes des bras valides. Or, c'est le manque de nourriture et de travail qui nous amènent sur les voies publiques, certains nous insultent (PDI2, PDI mendicante, novembre 2022, Ouagadougou).

Par conséquent, les individus déplacés sont victimes d'un processus de marginalisation qui a débuté avec des préjugés exprimés à leur égard et une perception qui entraîne la méfiance et leur stigmatisation. La présence de ces individus déplacés dans les rues joue un rôle essentiel dans leur exclusion par les communautés. La parole prononcée par cette femme déplacée qui exerce la mendicité révèle cette situation de marginalisation :

Quand on mendie certaines personnes sont solidaires, elles nous donnent des petites pièces de monnaie, mais d'autres aussi ne veulent pas nous donner, elles nous regardent bizarrement et nous traitent de femmes et d'enfants des terroristes (PDI5, PDI mendicante, novembre 2022, Ouagadougou).

Selon B. Kambiré (2017), la rue est considérée comme un lieu de marginalité, ce qui peut entraîner une stigmatisation pour ceux qui y vivent en permanence. J. Remy, cité par B. Kambiré (op.cit. : 21), soutient cette idée, selon laquelle « *l'imaginaire social crée des oppositions binaires entre la maison perçue comme un lieu d'intégration et la rue liée à la marginalité* ». Selon les propos de cet usager de la route, cette marginalité entrave l'élan de solidarité des populations envers ces personnes victimes de l'insécurité :

Je dirai que c'est souvent compliqué parce que finalement tu ne sais pas qui est personne déplacée interne, qui ne l'est pas, voilà ! Du fait que certaines personnes en font leur activité de toute la vie, ce qui fait que je suis un peu réticent à leur faire des dons surtout en matière d'argent, voilà (PUDR2, usager de la route, novembre 2022, Ouagadougou).

3.2.3.Éléments déclencheurs de la charité

La charité entretient une étroite relation avec différentes émotions telles que la tristesse, la pitié, la sympathie, etc. (G. Kouzas, 2017, p.7). La présence des personnes déplacées dans les rues de la capitale ne laisse pas une partie de la population indifférente. Les motivations qui les animent et les conditions de vie difficiles qu'elles connaissent révèlent les conséquences concrètes de certaines valeurs adoptées par les individus d'une société spécifique. En dépit de l'indifférence et de la méfiance de certaines personnes envers les PDI, d'autres manifestent de la compassion envers ces dernières, comme le souligne cette femme déplacée (PDI1, PDI mendicante, novembre 2022, Ouagadougou) : « *Walaye ! On n'a pas eu de problème, si tu demandes à quelqu'un et qu'il en a, il te donne, si tu demandes à*

quelqu'un qui n'en a pas, il te dit "wende na loke"⁵ c'est seulement ça, on n'a pas de problème, on ne nous insulte pas ».

De plus, certains passants bienveillants expriment constamment leur sympathie envers les personnes déplacées mendiantes en leur offrant généralement de l'argent, comme le confirment les déclarations de cette femme déplacée : « *C'est comme je le disais, certains ont une bonne attitude avec nous, ces personnes sympathisent avec nous, et elles nous donnent un peu d'argent...* » (PDI5, PDI mendiante, novembre 2022, Ouagadougou). Les interactions entre les deux acteurs (le mendiant et le passant) sont généralement motivées par la pitié, ce qui explique les paroles de ce passant interrogé.

Mon attitude envers ces PDI, en tout cas, vu les conditions de vie qu'elles mènent, dès que je les vois, je ne fais que manifester un sentiment de pitié envers ces dernières. Cela fait que souvent quand elles nous approchent, on est obligé de faire certains gestes pour qu'elles puissent avoir quelque chose à manger (UDR5, usager de la route, novembre 2022, Ouagadougou).

Les regards de pitié et de détresse des PDI amènent les passants à leur donner de l'argent, car, cela suscite chez ces derniers de la tristesse et de la compassion pouvant engendrer ainsi des remords et des prises de conscience. Bien que ce phénomène de mendicité mette en lumière les interactions, souvent subtiles, entre deux acteurs, il est à noter qu'il s'agit d'une activité pratiquée dans l'espace public, suscitant des réflexions sur sa dimension économique.

3.3. Dimension économique de la mendicité des PDI

3.3.1. Mendicité, une activité illicite

La mendicité c'est « *le fait de mendier, c'est-à-dire de demander l'aumône. Elle s'exerce sous sa forme directe : s'arrêter devant les lieux de culte, feux tricolores, banques, sur les trottoirs avec utilisation d'enfants souvent pour apitoyer, se promener de porte à porte, dans les autogares, marchés et autres lieux publics pour quémander, mais aussi sous sa forme indirecte, faire appel au don auprès d'une personne par suggestion à travers le regard et des gestes interpellateurs, à la suite d'une prestation non sollicitée, généralement de musique, de danse, de nettoyage de vitres des véhicules dans la circulation routière, etc.* » (INSD, 2011, p.13). Cette définition ne met pas en avant les attitudes des individus envers les normes et les règles sociales. Mais selon S. Lankenau (1999 b, p.5), « *les mendiants sont considérés comme des personnes qui vivent loin des règles sociales et des limites réglementaires* ». En conséquence, cette pratique de la mendicité dans toutes ses formes est proscrite par les textes et les lois au Burkina Faso. Les articles 511-7 à 511-17 en font mention dans la Loi n° 025-2018/AN du 31 mai 2018 portant Code pénal au Burkina Faso. « *Est puni d'une peine d'emprisonnement de deux mois à six mois, quiconque, ayant des moyens de subsistance ou étant en mesure de se les procurer par le travail, se livre à la mendicité en quelque lieu que ce soit* » (Article 511-7).

⁵ Bonne chance en langue locale mooré

En dépit de ces obligations légales, leur situation est fréquemment qualifiée de « pathologique », car ils ne sont pas employés, ce qui constitue un véritable « problème » social (L. Barrett et C.R Farrell, 2003). Les dispositions réglementaires interdisent la mendicité. Cependant, les individus qui adoptent cette pratique en assumant tous les risques légaux et sociaux espèrent obtenir des bénéfices matériels et financiers. Dans la pratique, cette manière de gagner son "pain" n'est pas acceptée dans la société. Les personnes déplacées internes mendient selon certains enquêtés en raison de leurs conditions de vie difficiles, tandis que d'autres évoquent la recherche de gains faciles. C'est pourquoi d'autres personnes interrogées lient la mendicité des personnes déplacées à une quête facile de profit.

Pour moi, il y a la facilité du gain aussi qui se mêle à cette activité-là. Parce qu'aujourd'hui, je vois certaines femmes, ou certains enfants, en plus de la mendicité, vendre des lotus. Ça veut dire qu'il y a d'autres choses, qu'ils pourraient faire plutôt que de mendier (UDR3, usager de la route, novembre 2022, Ouagadougou).

Selon nos enquêtés, les personnes déplacées ont simplement choisi de mendier. Car, elles ont la chance de trouver un emploi ou un travail qui leur permettrait de renforcer leur résilience face aux conséquences des conflits terroristes.

Pour être honnête, moi, si je m'arrête au bord du goudron et que je vois une personne déplacée interne mendier, s'il n'est pas infirme et que vraiment il a ses deux mains, ses deux pieds, moi je passe mon chemin ! (UDR23, usager de la route, novembre 2022, Ouagadougou).

Toutefois, à la différence des autres types de mendiants dans les rues, certains habitants de Ouagadougou tolèrent la pratique de la mendicité par les personnes déplacées internes en raison de leur statut particularisé de victimes des conflits terroristes :

Par exemple il y a un qui est venu devant notre porte pour mendier, car il a fui sa localité pour venir à Ouagadougou et il dit n'avoir rien à manger, qu'il n'a pas besoin d'argent, qu'il a juste besoin même si c'est du mil ou du haricot (UDR17, usager de la route, novembre 2022, Ouagadougou).

Bien que la qualification de la mendicité par les personnes déplacées internes diffère, il est indéniable que cette pratique "*nourrit son homme*".

3.3.2. La mendicité nourrit son homme⁶

La contribution des donateurs joue un rôle essentiel dans la survie des personnes déplacées à Ouagadougou. Les ressources matérielles et financières acquises sont utilisées pour subvenir aux besoins. En constat général, les PDI mendiants reçoivent différentes formes d'aide, telles que

⁶ Les montants exprimés sont en FCFA.

des dons en espèce et en nature. En ce qui concerne les dons en argent, les PDI mendiants ont un gain quotidien qui peut atteindre 5000F.

Quand nous voyons les passants, nous nous dirigeons vers eux, lorsqu'ils s'arrêtent avec leurs engins. Nous pouvons avoir 500F, parfois 200F, 300F ou rien ; mais des fois, on peut avoir 5000F, 2500F ou 2000F par jour (PDI4, PDI mendiante, novembre 2022, Ouagadougou).

Concernant les dons en nature, il est observé qu'elles reçoivent des dons alimentaires (riz, maïs, sorgho, mil et pâtes alimentaires), des dons vestimentaires, du savon et des chaussures. Ces différents dons (financiers, matériels) reçus par les individus traduisent-ils réellement des actes de solidarité envers eux ?

3.4. Mendicité : rendez-vous du donné et du recevoir

3.4.1. La solidarité mise à l'épreuve

Dans notre contexte, la solidarité est soumise à d'importants défis tels que le déplacement fréquent des populations à l'intérieur du pays et la mendicité d'une partie de cette population dans la ville de Ouagadougou. Pour que la solidarité se fasse ressentir, il est essentiel que des acteurs interagissent pour apporter leur aide aux populations en situation de sinistre. Lorsqu'on examine les raisons profondes de la mendicité des PDI, on constate que cette pratique est justifiée par le manque de structures compétentes pour prendre en charge ces cas. Donc, afin de combler cette lacune, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs bienveillants leur proposent des dons en nature et en espèces, mais cela ne suffit pas à couvrir le nombre croissant de personnes déplacées, comme le souligne cet habitant de la ville de Ouagadougou.

... chaque jour, il y a des dons qui sont faits à l'endroit des personnes déplacées internes. Et il y a même des gens qui mettent leurs locaux au profit des PDI. Je prends l'exemple d'un monsieur qui aurait donné vraiment sa maison, vers Kamboinsin, à des PDI. Et, cette personne a même fait une fontaine (forage) pour ces PDI. Je prends encore l'exemple d'une radio dont je vais taire le nom, qui fait tout le temps des annonces, pour appeler les bonnes volontés à leur faire des dons (PR2, personne ressource, novembre 2022, Ouagadougou).

Par ailleurs, l'absence de célérité dans l'activation du dispositif d'urgences laisse le vide quant à la prise en charge des personnes en situation de déplacement interne, toute chose les obligeant à entreprendre des activités de survie telle que la mendicité dans la ville de Ouagadougou. Pour cette personne-ressource, la faiblesse de la solidarité s'observe à cause du manque de coordination des actions de solidarité :

Oui à la solidarité ! Mais une solidarité individuelle est désorganisée et même désordonnée. En fait c'est ça surtout le problème, sinon ce que je peux dire, les gens leur donnent des aumônes par jour. Si c'était mieux organisé et que par exemple, ces gens-là qu'on voit graviter dans les rues, aux abords des feux tricolores étaient recensés par une caisse de solidarité, elle aurait pu leur offrir des repas par jour. En sus, elle

travaillerait à les insérer dans le tissu socioéconomique pour qu'à leur tour, ils puissent s'occuper d'eux-mêmes et se prendre en charge (PR12, personne ressource, novembre 2022, Ouagadougou).

Les populations déplacées, plongées dans le désespoir, sont contraintes de quitter leur région natale, et se sentant souvent abandonnées par leur gouvernement, trouvent refuge dans la mendicité.

... vu que nous ne connaissons personne ici, et que l'État ne nous vient pas en aide, il est compliqué pour nous de nous en sortir. C'est pour cela qu'on s'adonne à la mendicité». « Il y a aussi un manque de soutien de la part de l'État, c'est ce qui fait que beaucoup mendient. Seules quelques ONG qui viennent nous donner des vivres et cela ne nous suffit pas.

Outre la faible présence des structures publiques, cette situation de précarité des PDI est causée par la fragilisation des valeurs de solidarité envers les plus vulnérables dans les sociétés où la solidarité mécanique est encore prédominante. Comme l'indique notre enquête PO7 : « *De façon culturelle, nous avons perdu nos valeurs. Dans le temps, quand on parlait de solidarité, c'était vraiment une solidarité. Mais aujourd'hui cela a tendance à disparaître* ». En remettant de l'argent à un mendiant dans la rue pour exprimer notre compassion, nous répondons plutôt à des lacunes dans notre système de solidarité, s'il existe, et dans la structure de notre société. Les affirmations de cet enquête corroborent la dégradation de la cohésion.

On peut dire que la solidarité n'a plus de force comme auparavant. Si les gens allaient s'entraider au vrai sens du mot, on allait constater une amélioration des conditions de vie des personnes déplacées. Cependant, s'il n'en existait pas du tout, sûrement mes enfants ne seraient pas inscrits à l'école (PDI1, PDI, novembre 2022, Ouagadougou).

Actuellement, nous remarquons une baisse des valeurs dans notre société, car la solidarité africaine a été remplacée par une culture à la fois capitaliste et individualiste.

Il faut se dire que la solidarité a foutu le camp. Moi je suis persuadé qu'il y a des gens à Ouagadougou qui peuvent prendre en charge, en tout cas, sur une période de 3 à 4 mois, d'autres personnes ! Mais comme on le dit, c'est l'individualisme qui a pris le poids vraiment sur le collectif... (PR8, personne-ressource, novembre 2022, Ouagadougou).

3.4.2. La relation binaire du don dans la pratique de la mendicité

Dans le domaine de la mendicité, différentes stratégies et méthodes sont utilisées afin de réaliser des échanges. La discussion ici porte sur la situation des personnes déplacées, mettant l'accent sur la pitié. Elles jouent sur les émotions telles que la culpabilité, la générosité ou l'empathie du donateur afin de mettre en lumière cette situation tragique, divers éléments sont combinés. C'est principalement le portrait physique qui doit témoigner de la bienveillance et de la vulnérabilité du mendiant. C'est à ce moment-là que le choix de l'accoutrement joue un rôle essentiel dans l'influence des passants dans les différents endroits de l'espace public. Le portrait physique devient ainsi le moyen de faire le partage de la situation

en échange des dons et des aides des passants. De cette manière, les vêtements, la coiffure et les chaussures en mauvais état sont utilisés pour gagner de l'argent, comme le souligne cette PDI. En outre, les enfants⁷ des femmes déplacées sont aussi utilisés dans la pratique de la mendicité.

Souvent ils se servent en fait des petits enfants. Du matin jusqu'au soir ils sont là à demander. Je ne sais pas si c'est le ressenti, mais ils pleurent en fait pour demander ne serait-ce que l'argent pour manger... (UDR15, usager de la route, novembre 2022, Ouagadougou)

Un autre enquêté renchérit en ces termes :

Je veux dire ici que la plupart des PDI qui mendient sont des femmes. Et ces femmes dès qu'elles sont dans la rue pour mendier, elles mettent leurs enfants au-devant et elles sont derrière. Et ce sont les enfants qui viennent vers nous (PR2, personne ressource, novembre 2022, Ouagadougou).

Le processus de charité comprend toutes ces méthodes et stratégies. La charité peut être perçue comme un acte social interactif entre deux personnes, à savoir le donateur et le bénéficiaire. On la considère comme une pratique d'échange symbolique, mais en aucun cas comme un échange commercial ou rémunéré, même si l'argent ou les biens corporels peuvent y être associés (op.cit.). Néanmoins, ce geste de bienfaisance ne respecte pas le principe de don et de contre-don de M. MAUSS. D'après Parry, cité par G. KOUZAS (2017, p.10), l'entraide envers les individus défavorisés ou vulnérables joue un rôle crucial dans un système de foi. D'un côté, la charité est un acte moralement équitable (de compassion ou de solidarité) pour le donateur et, de l'autre, elle ne doit pas être sous-estimée (car peut signifier un espoir, une survie ou une reconnaissance) par le mendiant.

Conclusion

Selon notre étude, il apparaît que certaines populations qui fuient les zones touchées par les attaques terroristes ont tendance à choisir la capitale du pays (Ouagadougou) comme destination, car la ville constitue un rempart tant sur le plan sécuritaire, humanitaire, économique que social. Mais nos résultats montrent qu'une fois en ville ces personnes déplacées s'adonnent à la mendicité dans les lieux publics de la capitale, toute chose qui ne laisse pas indifférentes les populations de cette ville. La mendicité des PDI est

⁷ Article 511-10 : « Est puni d'une peine d'emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de deux cent cinquante mille (250 000) à trois millions (3 000 000) de francs CFA, quiconque, ayant autorité sur un mineur, l'expose à la délinquance ou le livre à des individus qui l'incitent ou l'emploient à la mendicité. S'il s'agit des père et mère, la déchéance de l'autorité parentale prévue par les dispositions du code des personnes et de la famille peut être prononcée ».

Article 511-11 : « Est puni d'une peine d'emprisonnement de trois mois à trois ans et d'une amende de deux cent cinquante mille (250 000) à trois millions (3 000 000) de francs CFA, le fait par les père et mère de famille de maintenir un enfant de moins de six ans sur la voie publique ou dans un espace affecté au transport collectif de voyageurs, dans le but de solliciter la générosité des passants ».

perçue par certains citoyens comme une faiblesse des mécanismes de solidarité existants. Pour eux, il ne devrait pas y avoir de déplacés internes dehors et dans les rues. C'est, dans l'incapacité d'empêcher cette situation, qu'ils leur font des dons.

Nous pouvons également retenir que pour les PDI, la mendicité n'est pas en soi une activité économique visant à obtenir un gain facile. Les assistances et les dons qui leur sont fournis dans les rues de la ville favorisent plutôt leur résilience. Cependant, ces mesures de résilience ne permettent pas de résoudre de manière structurelle la situation des personnes déplacées à Ouagadougou.

Références bibliographiques

- BARRETT A. Lee, et FARRELL Chad R., 2003, « Buddy, Can You Spare A Dime: Homelessness, Panhandling, and the Public ». *Urban Affairs Review* 38 (3) : 299-324. <https://doi.org/10.1177/1078087402238804>.
- DE GEOFFROY Agnès 2009, *Aux marges de la ville, les populations déplacées par la force. Enjeux, acteurs et politiques. Étude comparée des cas de Bogota et Khartoum*, thèse de doctorat de géographie, université Paris-VIII.
- DIALLO Belko Ousmane, « Crise sécuritaire, mobilité force et stratégie de survie et de résilience des femmes déplacées internes de la commune de Kaya », Burkina Faso, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, 275-308 pp. <https://revues.acaref.net/wp-content/uploads/sites/3/2022/08/DIALLO-Ousmane.pdf> consulté le 22/01/25 à 14 h 15.
- GUESLIN André, 2013, *D'ailleurs et de nulle part : Mendians, vagabonds, clochards, SDF en France depuis le Moyen Âge*, Paris, Fayard.
- GUSFIELD Joseph, 1981, *L'invention du chauffard. La Culture des problèmes publics. L'alcool au volant ? : la production d'un ordre symbolique.*, University of Chicago Press, trad. fr. Daniel Cefaï, *Économica*, 2009, 354 p.
- HAROU Abdou, 2017, « La mendicité féminine dans la ville de Zinder (Niger) », *International Journal of Innovation and Scientific Research*, 314- 325 p.
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés Extrait du document E/CN.4/1998/53/Add.2, paru le 11 février 1998 <https://www.unhcr.org/fr-fr/sites/fr-fr/files/legacy-pdf/4b163f436.pdf>, consulté le 12/01/25 à 8 h 10.
- HENRY Emmanuel, 2020, « Construction des problèmes publics » in *Dictionnaire des mouvements sociaux : 2e édition mise à jour et augmentée*, Paris, Presses de Sciences Po, (pp. 152-158).
- Institut National de la Statistique et de la Démographie, 2011, *Enquête qualitative sur la mendicité dans la ville de Ouagadougou*, Burkina Faso,
- Institut National de la Statistique et de la Démographie, 2022, *Atlas sociodémographique du 5e RGPH*, Burkina Faso,
- JODELET Denise, 1989, « Représentations sociales : un domaine en expansion », *Les représentations sociales*. Paris, PUF : 47-78 p.

- KABORE Anicet Tounwendsida et al, 2023, « La solidarité au prisme du terrorisme au Burkina Faso », Burkina Faso, UCAO-UUB, 2 – 31 pp.
- KAMBIRE Bèbè, 2017, L'univers des enfants en situation de rue à Ouagadougou : interactions sociales et réinsertion, Burkina Faso, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, 114 p.
- KOUZAS Georgios, 2017, « Les aspects multiples de la honte : mendicité et charité à Athènes aujourd'hui », Dans *Pensée plurielle* 2017/1 (n° 44), Éditions De Boeck Supérieur, pages 59 à 71.
- LANKENAU Stephen E. 1999b, « Stronger than dirt: Public Humiliation and Status Enhancement among Panhandlers ». *Journal of Contemporary Ethnography* 28 (3).
- MAUSS Marcel (1896-1897), « Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *L'Année sociologique* (1896/1897- 1924/1925), Nouvelle série, 1re Année (1923-1924). Paris, Presses universitaires
- OCHA, Burkina Faso : Aperçu des personnes déplacées internes (31 mars 2023) | <https://www.unocha.org/publications/report/burkina-faso/burkina-faso-aperçu-des-personnes-deplacées-internes-31-mars-2023>, consulté le 12/01/25 à 9 h 58.
- PERREAULT-MANDEVILLE Étienne, 2021, L'ordre sur le trottoir : une sociologie de la mendicité ordinaire, Université de Montréal, 143 p.
- REMY Jean, 1998, *Sociologie urbaine et rurale, l'espace et l'agir*. Paris, L'Harmattan.
- SAWADOGO Honorine Pegdwendé, 2011, « Mendicité des mères de jumeaux : de l'acte symbolique traditionnel à la mendicité professionnelle dans la ville de Ouagadougou, Université de Ouagadougou, 50 p.
- SAWADOGO Honorine Pegdwendé, 2018, « La mendicité comme moyen de revendication d'une identité positive : l'exemple des mères de jumeaux à Ouagadougou ». *Revue de l'Université de Moncton*, 50 p.
- SOMA Assonsi, 2015, *Vulnérabilité et résilience urbaines : perception et gestion territoriale des risques d'inondation dans la ville de Ouagadougou*. Thèse de doctorat en Géographie, Université de Ouagadougou, Burkina Faso.
- SOMA Assonsi, 2021, Fuir le Sahel et le Nord burkinabè, se réfugier dans la capitale ouagalaise. *GARI. Recherches et débats sur les villes africaines*, 1(1), en ligne. DOI : 10.46711/gari.2021.1.1.4.
- VIVET Jeanne, 2015, « Déplacés de guerre et dynamiques territoriales post conflit au Mozambique », *Hérodote*, 2015/3 (n° 158), p. 160-181. DOI : 10.3917/her.158.0160. URL : <https://www.cairn.info/revueherodote-2015-3-page-160.htm>
- ZUBKOVA Elena, 2013, « Les exclus : Le phénomène de la mendicité dans l'Union soviétique d'après-guerre », in the journal *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 68e Année, n° 2, *Le quotidien du communisme*, pp. 357-388.

ANNEXE

MINISTERE DE LA SECURITE

CABINET



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

N°2024-----/MSECU/CAB

Ouagadougou, le 14 SEP 2024

000014

COMMUNIQUE

Selon des renseignements recueillis, des individus mal intentionnés s'adonnent à des observations hostiles de certains sites sensibles sous le couvert d'activités « écran », notamment la mendicité et la vente ambulante d'articles divers.

Au regard du contexte sécuritaire, le Ministre de la Sécurité invite les populations à se départir de tels comportements et/ou activités, spécifiquement autour des grands artères et carrefours, des administrations publiques, des casernes des Forces de Défense et de Sécurité, des hôpitaux et autres sites sensibles.

En tout état de cause, des instructions fermes ont été données aux forces de sécurité publique de faire cesser de telles pratiques, d'ailleurs interdites par la loi, et ce, par tous les moyens.

Le Ministre de la Sécurité lance un appel à la plus grande vigilance et à la dénonciation de tels actes ou pratiques assimilées aux numéros verts suivants : 17 ; 16 et 1010.



Mahamadou SANA
Officier de l'Ordre de l'Etalon

COMMUNE DE BOBO-DIOULASSO

MAIRIE

CABINET



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

000038

ARRETE N°2024-_____/CB/M/CAB portant interdiction de l'exercice de la mendicité à titre habituel aux intersections, carrefours, ronds-points, artères principales et autres lieux-dits de la ville de Bobo-Dioulasso.

Le Président de la Délégation Spéciale communale de Bobo-Dioulasso,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
- Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2023-1738/PRES-TRANS/PM du 17 décembre 2023 portant remaniement du gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attribution des membres du gouvernement ;
- Vu la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso, ensemble ses modificatifs et textes d'application;
- Vu les dispositions pertinentes du Code pénal notamment l'article 511-7 et suivants ;
- Vu le décret n°2022-004/PRES/MPSR du 1er février 2022 portant dissolution des Conseils des Collectivités Territoriales ;
- Vu le décret n°2022-0118/PRES-TRANS/PM/MATDS/MEFP du 03 mai 2022 portant conditions d'installation, composition, organisation, attributions et fonctionnement de délégation spéciale dans une Collectivité Territoriale ;
- Vu le Procès-verbal d'installation de la Délégation spéciale de la Commune de Bobo-Dioulasso en date du 28 juin 2022 ;
- Vu le procès-verbal de passation de service entre les Présidents sortant et entrant de la Délégation Spéciale de la Commune de Bobo-Dioulasso du 10 novembre 2023 ;
- Vu que la mendicité à titre habituel dans la ville de Bobo-Dioulasso a atteint une proportion inquiétante dans une forme graduellement agressive mettant à contribution des mineurs en bas âge au service d'adultes qui en tirent profit ;
- Vu la mise en péril de la vie des mineurs mendiants, des usagers de la route et des risques de troubles à l'ordre public que le rejet de cette pratique par les populations de ville de Bobo-Dioulasso est susceptible de causer ;

- Vu que des initiatives pour offrir des alternatives à la mendicité ont été proposées sans succès par les services déconcentrés en charge de l'action humanitaire à ces personnes issues de communauté de mendiants par tradition ;
- Vu que la pratique expose les mineurs à de graves dangers comme fut le cas de la mort par noyade de ALIOU Haido, mendiant mineur de deux ans le 09 avril 2024 ;
- Vu la nécessité de prévenir incidemment la traite et l'exploitation des enfants dont la mendicité visée par le présent arrêté en constitue une forme.

ARRETE

Article 1

En application de l'article 511-7 du Code pénal, l'exercice de la mendicité à titre habituel par les mineurs et adultes est interdit aux intersections, carrefours, ronds-points, artères principales et autres lieux-dits de la ville de Bobo-Dioulasso.

Article 2

Tout contrevenant à cette mesure administrative s'expose à la coercition légitime.

Article 3

Le présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Bobo-Dioulasso, le 15 avril 2024



Laurent K. KONGOUM

Administrateur Civil

Ampliations :

- GOUV. BOLS
- HC/BOLS
- COMPAGEN
- CCP/BOLS
- DPM/BOLS
- ARRATDS
- MEMBRES
- Archives/Chrono